

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE M. LIONEL MONTAVON, DÉPUTÉ UDC, INTITULÉE "CASU 144 JURA, UNE ANNEE APRES ... L'EXTERNALISATION EST-ELLE RENTABLE ?" (N°3070)

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite citée en titre et y répond comme suit.

Le 6 décembre 2016, le Gouvernement jurassien décide d'externaliser la CASU jurassienne. Cette décision a été abordée à plusieurs reprises au Parlement. La procédure de sélection a permis de choisir la CASU Fribourg (communication publique à fin 2016). Le basculement s'est fait effectivement le 26 juin 2017, avec quelques jours d'avance sur le calendrier prévu.

Quels sont les coûts réels pour la République et Canton du Jura en matière de réception et de traitement des appels sanitaire d'urgence ?

La convention de collaboration prévoit une contribution de 8 francs 69 par habitant de la RCJU pour l'ensemble des coûts d'exploitation de la CASU FRJU, à savoir la prise en charge des appels d'urgence (y compris Momentum, système de gestion des urgences pour optimiser les opérations de secours), la gestion de la garde médicale et l'organisation des transferts inter-hospitaliers des sites de l'Hôpital du Jura (H-JU), ainsi qu'inter-hospitaliers avec les établissements tiers. Les transferts sont organisés et coordonnés selon des processus définis et acceptés par les deux établissements (Hôpital fribourgeois et H-JU) et validés par les deux cantons. Cela représente une dépense de 620'000 francs par année dès mi-2017.

L'économie annoncée de CHF 300'000.- est-elle réalisée et au final à combien s'élève-t-elle?

Le dernier contrat signé avec la CASU JU se montait à 900'000 francs à charge du canton du Jura. Ce montant ne permettait pas à l'H-JU d'équilibrer ses comptes puisque le coût de la CASU JU se montait à plus de 1 million de francs. A noter que la CASU JU n'a jamais pu être certifiée par l'Interassociation de sauvetage (IAS), bien que les services d'ambulances et d'urgence de l'H-JU le soient depuis longtemps.

L'économie annuelle nette est donc de 280'000 francs pour l'Etat, à laquelle s'ajoutent une économie de plus de 100'000 francs pour l'H-JU et le gain non financier mais important d'une CASU FRJU désormais certifiée par l'IAS.

L'économie annoncée par le Gouvernement est par conséquent effective.

D'autres pistes d'économies et/ou d'optimisation sont-elles encore exploitables ?

La mise en fonction de l'application Momentum demande davantage de temps qu'initialement prévu (soutis techniques principalement). Les discussions sont toutefois très avancées entre la CASU FRJU, la fondation RéaJura Cœur et son pendant fribourgeois pour développer cette prestation dès le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre du montant de 8.69 par habitant, y compris l'engagement des premiers répondants mis en place par le nouveau concept cantonal de médecine d'urgence et de sauvetage (CCMUS).

Certaines tâches sont nouvelles (recensement des défibrillateurs et intégration dans le programme Momentum, vérification des diplômes des premiers répondants, extraction des données de défibrillateurs ayant servi notamment) et doivent donc faire l'objet d'une rémunération supplémentaire à RéaJura Cœur.

Par ailleurs, l'élargissement des horaires de la garde médicale et plus généralement une clarification du mandat de la Société médicale du canton du Jura (SMCJ) dans l'organisation de la garde (prévu au moment du transfert), entraîneront aussi des dépenses supplémentaires pour l'Etat.

Ces dépenses peuvent être chiffrées à environ 200'000 francs par année.

Les engagements financiers seront tenus. L'ensemble du dispositif avec la nouvelle CASU intercantonale, y compris Momentum (défibrillateurs et premiers répondants) ainsi que l'élargissement des horaires de la garde médicale entraîneront une économie annuelle nette pour les comptes de l'Etat, de l'ordre de 80'000 à 100'000 francs, cela avec une CASU bilingue certifiée par l'IAS et un dispositif complété.

Qu'est-il advenu des centralistes jurassiens ?

Un accompagnement a été apporté par le service des ressources humaines de l'H-JU à tous les centralistes de la CASU jurassienne (7 EPT pour 8 personnes). S'ils étaient bilingues, la possibilité de rejoindre la CASU FRJU leur a été donnée. Aucun n'a toutefois fait ce choix.

Quatre centralistes ont été reclassés comme ambulanciers au sein du service d'ambulances de l'H-JU. Une personne a été engagée comme agent à la centrale d'engagement de la police cantonale jurassienne ; une personne a été engagée comme infirmier aux urgences de l'H-JU ; un régulateur a débuté sa formation d'ambulancier ES au sein de l'H-JU. Demeure un cas de reclassement plus complexe qui est encore en cours.

Delémont, le 6 novembre 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la Chancelière



Gladys Winkler Docourt